

Parue dans : François Perrier, *La Chaussée d'Antin, Paris, Albin Michel, 1994, p. 197.*

Ce mardi 12 janvier 1965

Mon cher Perrier,

Je ne ferai pas au Directoire au sens restreint la trahison de demander conseil à quelqu'un d'autre sur la lettre que je reçois de vous.

Pour que vous puissiez en limiter le dommage même là, je ne la communique qu'à Serge Leclaire, Jean Clavreul et Piera Aulagnier – qui peuvent entendre ce qui va suivre, si vous le jugez bon.

Personne d'autre ne la connaîtra par moi.

Après m'avoir contraint à fonder seul l'École parce que vous m'avez tous laissé seul à ce moment, vous voulez m'en faire abandonner l'essentiel.

Mon effort toujours plus haut et sans relâche ne peut résoudre votre sécheresse.

J'avais besoin que votre collège fonctionne en fait dans l'École, c'est-à-dire qu'il s'y dévoue le temps qu'il faut pour découvrir les articulations à formuler dans l'École.

Pour repousser certaines de vos allégations, je vous rappelle qu'on m'a déjà « élu » une fois mémorable pour que puisse s'accomplir un travail qui a détaché de moi des gens qui me doivent tout. Or je n'ai jamais rien fait pour que ces gens en viennent à se dresser contre le meneur de jeu, infortuné.

C'est-à-dire que je ne divise pas ni n'aspire à régner.

Demain, si je donne congé à ceux qui viennent m'entendre, ma peine cette fois sera monstrueuse des répercussions que j'en trouverai chez ceux qui me sont les plus proches.

Vous avez encore ce soir.

S'il vous reste quelque mesure, ou vous serez *tous avec moi*¹ – ou bien restez ensemble : *tous je le souhaite*², mais tous sans moi.

Si vous maintenez votre lettre, je vous charge de communiquer celle-ci soit aux trois qui ont lu la vôtre, soit à l'ensemble de la réunion à votre jugement.

Vôtre
J.L.

1. Souligné dans le texte.

2. Souligné dans le texte.